

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28.03.2025 au Progr à Berne

Participant·es: 178 Membres (dont 9 personnes du comité), 1 personne associée, Georg Klingler (Greenpeace Suisse), Momo Suter (secrétariat)
Excusé·es: Anne Mahrer (coprésidente), Daniela Knöpfel (vérificatrice)
Procès-verbal: Momo Suter
Diffusion: Membres de l'association Aînées pour le climat Suisse (nombre actuel au mois de mars 2025: 3067 personnes), juristes de l'association, autres personnes intéressées

Accueil

La coprésidente Rosmarie Wydler-Wälti ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Elle excuse Anne Mahrer, absente en raison d'un décès dans son entourage proche. Rosmarie explique que Muriel Klingler, bénévole au secrétariat et membre des Aînées pour le climat, se chargera à sa place de la présidence de la séance.

Norma Bargetzi, membre du comité, accueille l'assemblée en italien et en français (au lieu d'Anne Mahrer).

1ère partie : ce qui s'est passé depuis le jugement

La coprésidente Rosmarie Wydler-Wälti, Norma Bargetzi du comité directeur et Georg Klingler de Greenpeace informent sur ce qui s'est passé depuis le jugement historique.

Réactions & résonance après le jugement

Rosmarie Wydler-Wälti rappelle le bref moment de soulagement et de parfait bonheur après la victoire inattendue et nette devant la CEDH, en avril de l'année passée. A la suite, les femmes du comité avaient été inondées de félicitations, d'éloges, de reconnaissance, de lettres joyeuses, de courriels et d'invitations du monde entier. A la suite de ce jugement historique, les femmes du comité directeur, soutenues par d'autres membres engagés de l'association, avaient représenté les Aînées pour le climat dans toute l'Europe et dans le monde entier, donnant à connaître que leur revendication était désormais officielle: la protection du climat était un droit humain et il fallait agir en conséquence maintenant !

Rosmarie a ensuite ajouté que ce soulagement lors de la fin présumée de la longue lutte n'avait pas duré, puisque les réactions du monde politique en Suisse étaient à la fois surprenantes et incongrues; les juges de la CEDH étaient même diffamés en tant qu'activistes. Selon Rosmarie, le fait que la Suisse rejetait toute nécessité d'agir, était aussi dû à un problème de genre : les femmes âgées avaient osé briser un tabou et ébranler la vision du monde de certaines personnes (principalement des hommes âgés) en refusant de jouer le rôle de grands-mères silencieuses, gardant les enfants et faisant des gâteaux.

Norma Bargetzi raconte comment Anne Mahrer, coprésidente, et Stéphanie Brander, membre du comité, ont représenté les Aînées pour le climat dans l'espace francophone lors d'innombrables débats, interviews et manifestations. Elle transmet également un message d'Anne qui encourage les membres à ne pas oublier, en dépit de la réaction affligeante de la

politique suisse, les nombreux messages de remerciement et d'appréciation de l'intérieur du pays et de l'étranger.

Norma raconte en outre qu'elle a perçu la période qui suivait le jugement comme une sorte d'effet domino avec un écho très fort jusqu'en Suisse italophone et même en Italie, ce qui entraînait plein d'événements, d'invitations et d'interviews pour différents journaux, émissions de radio et de télévision. En plus, pour le tournage du film documentaire « Trop Chaud », on avait également filmé les conséquences des intempéries catastrophiques de l'été dernier au Tessin.

Retraite du comité

Norma rend compte de la retraite du comité directeur en octobre dernier. Le but consistait à faire le bilan du travail effectué jusqu'à présent ainsi que de définir l'orientation future de l'association. Elle rappelle que les résultats de cette retraite ont déjà été communiqués par la *newsletter*, mais résume encore une fois les points les plus importants :

→ Les Aînées pour le climat continuent en tant qu'association indépendante de personnes concernées et s'engagent pour une mise en œuvre complète du jugement. C'est un travail plus que suffisant, c'est-à-dire qu'elles renoncent pour le moment à traiter d'autres thèmes climatiques.

→ Greenpeace Suisse reste leur partenaire dans le processus de mise en œuvre du jugement.

Une résonance mondiale

Georg Klingler souligne l'écho mondial qu'a eu le jugement et cite de la lettre du directeur de Greenpeace International, selon laquelle

→ l'affaire des Aînées pour le climat sera utilisée pour interpréter les responsabilités des États en matière de droits de l'homme dans le contexte du changement climatique dans d'autres juridictions régionales et internationales. Ces avis vont influencer le développement du droit dans tous les pays du monde ! (Cour internationale de justice, Cour interaméricaine, Tribunal international du droit de la mer, Tribunal de l'AELE, autres affaires à la CEDH);

→ l'affaire est utilisée au niveau national dans des pays comme l'Espagne, la Finlande, la Corée du Sud et l'Allemagne pour renforcer les arguments de la société civile, des mouvements de jeunesse et des mouvements environnementaux;

→ l'affaire a des répercussions sur les entreprises et les institutions financières (par ex. [discours à la conférence juridique de la Banque centrale européenne](#));

→ l'affaire est discutée dans la presse, dans le monde universitaire et dans la pratique juridique du monde entier, dont voici quelques exemples :

- [Financial Times Innovative Lawyers Award - Sustainability and Impact \(Greenpeace International\)](#)
- [The Independent Climate 100 List 2024 \(Aînées pour le climat\)](#)
- [BBCs list of 100 influential women 2024 \(Rosmarie Wydler Wälti\)](#)
- *Nature's 10* (people who shaped science - Cordelia Bähr)

En tout, depuis le jugement, près de 4000 articles de presse ont été rédigés sur les Aînées pour le climat ! Georg souligne sa fierté pour le succès obtenu ensemble, étant donné que cet écho est aussi historique que le jugement lui-même.

Mise en œuvre de l'arrêt

Ensuite, Georg nous conduit à travers les étapes politiques et juridiques qui ont suivi la mise en œuvre de l'arrêt.

1. Agitation politique

Mai-juin 24 : les Chambres fédérales adoptent une déclaration selon laquelle le Conseil fédéral ne devrait pas tenir compte de l'arrêt de la CEDH. En réaction, plus de 22 000 personnes ont signé la pétition des Aînées pour le Climat et de Greenpeace, et quatre communiqués de presse ont été envoyés. Cela montre l'énorme fréquence et la cascade de la communication publique durant cette période.

2. Position du Conseil fédéral

Août 24 : Jugement sur le climat : [le Conseil fédéral suit la déclaration des Chambres et maintient sa stratégie climatique contraire aux droits de l'homme](#). Il s'ensuit une collaboration des Aînées pour le Climat et de Greenpeace avec Amnesty Suisse, Humanrights.ch, NGO-Platform Menschenrechte Schweiz, Operation Libero et d'autres.

Rapport d'action du Conseil fédéral

Octobre 24 : avec le rapport d'action que le Conseil fédéral soumet au Comité des Ministres, il montre que le [Conseil fédéral prévoit de contracter une énorme dette climatique](#) et qu'il souhaite clore l'affaire le plus rapidement possible, bien que le budget CO2 de la Suisse soit en fait déjà épuisé.

3. Consultation au Conseil de l'Europe

Janvier 25 : Mise en œuvre de l'arrêt de la CEDH : [Les Aînées pour le climat et une coalition d'ONG réagissent au rapport d'action de la Suisse en rédigeant chacune une prise de position](#). Georg souligne que [la prise de position des Aînées pour le climat](#) mérite d'être lue, car Cordelia Bähr, l'avocate des Aînées pour le climat, y explique très clairement la situation sur quelques pages (malheureusement, elle n'existe qu'en anglais).

7 mars 25 : [Verdict es Aînées pour le climat : la Suisse doit rectifier le tir](#). Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe n'approuve pas pleinement le compte rendu de la Suisse et l'oblige à le réviser. Une nouvelle requête de la Suisse est attendue pour l'automne. Les Aînées pour le Climat s'y préparent en collaboration avec Greenpeace.

INTERMÈDE VOCAL D'OLGA TUCEK

Pour clore la première partie de l'assemblée générale, [Olga Tucek](#) a réjoui les membres présents avec des chansons profondes, rythmées, parfois pensive, parfois amusantes, jouées à l'accordéon.

Après la pause :

2e partie : AG ordinaire

Avant que la partie ordinaire de l'AG ne commence, Pia Hollenstein du comité informe que, malgré de gros efforts, le quorum des $\frac{3}{4}$, nécessaire pour changer les statuts de l'association, n'a malheureusement pas été atteint. Elle explique encore une fois que lors de l'assemblée constitutive d'août 2016, il n'était pas prévu que l'association compterait plus de 3000 membres

et que, par conséquent, le point des statuts qui stipule que le vote de $\frac{3}{4}$ de tous les membres est nécessaire pour modifier les statuts doit être modifié en $\frac{3}{4}$ de **tous les membres présents**.

[Vous pouvez relire ici les explications](#) concernant le quorum de $\frac{3}{4}$.

Malgré une forte participation, les retours reçus des membres n'ont pas été suffisants. A ce jour, 1133 votes ont été reçus alors qu'il en fallait 2301. Par conséquent, la modification des statuts prévue ne pourra pas être décidée lors de cette AG.

Pia nous dit que l'association prévoit une autre solution à ce problème, en collaboration avec l'avocat Martin Looser, selon laquelle il serait possible de déléguer la modification des statuts à un « administrateur de biens », instauré par le tribunal compétent. Cette fonction d'administrateur de biens peut être assumée par un avocat ou un avocate indépendant:e qui reçoit du tribunal la compétence de procéder à la modification des statuts dans le sens envisagé - sans $\frac{3}{4}$ les membres.

Dans cette procédure, on examine notamment si le comité a tout fait pour atteindre le quorum de $\frac{3}{4}$ pour la modification des statuts. Selon l'estimation du comité (également de l'avocat Martin Looser), ces critères sont remplis :

- Le comité a envoyé un courrier à tous les membres.
- Dans l'invitation à l'AG, la situation a été expliquée en détail et tous les membres ont eu la possibilité de voter même s'ils ne participaient pas personnellement à l'AG. Une enveloppe affranchie a même été jointe pour la réponse.
- Après l'envoi postal de l'invitation à l'AG, le comité a en outre envoyé un mail à tous les membres pour leur signaler que nous étions tributaires du renvoi des formulaires.

L'administrateur de biens ne reçoit pas d'autres compétences que de procéder à cette modification des statuts.

Pia remercie Momo Suter et Muriel Klingler pour leur effort extraordinaire lors du dépouillement des retours et redonne la parole à la responsable du jour, Muriel.

Muriel Klingler dirige l'AG à travers les points ordinaires de **l'ordre du jour** :

1. **Élection des scrutatrices:** Isabelle Jörg, Beatrice Eyer, Erica Bruce et une quatrième personne.

Muriel explique que même si le quorum n'est pas atteint, les suppléances sont tout de même valables. Anne Mahrer étant empêchée, elle a à son tour rédigé une suppléance à l'attention de Norma Bargetzi.

Tous les membres présents approuvent à l'unanimité l'élection des scrutatrices. Parmi les membres qui ont voté par correspondance, 6 s'abstiennent. Il n'y a pas de vote contre.

2. [L'ordre du jour](#) est approuvé. Tous les membres présents approuvent l'ordre du jour à l'unanimité. Parmi les membres qui ont voté par correspondance, 6 s'abstiennent. Il n'y a pas de vote contre.
3. [Le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juin 2024](#) est approuvé. L'assemblée générale approuve le procès-verbal à l'unanimité, à l'exception d'une abstention. Parmi les membres qui ont voté par correspondance, 7 s'abstiennent. Il n'y a pas de vote contre.
4. [Le rapport annuel 2024](#) est approuvé. Le rapport n'est pas abordé en détail tant les activités sont nombreuses, il est consultable sur le site internet. Tous les membres présents approuvent le rapport annuel 2024 à l'unanimité. Parmi les membres qui ont voté par correspondance, 7 s'abstiennent. Il n'y a pas de vote contre.
5. **Les comptes annuels 2024** sont présentés par Rita Schirmer. Le bénéfice s'élève à 2'827.10. Elle remercie les nombreux dons généreux - de 108'987.06 CHF. Rita informe que l'association a déjà demandé une exonération d'impôts il y a quelques années, mais que cette demande a été refusée, car les Aînées pour le climat sont une association de plaignants.

Pia fait remarquer qu'il peut néanmoins être judicieux de mentionner les dons aux Aînées pour le climat comme déductions dans la déclaration d'impôts puisqu'il existent des communes qui acceptent ces dons comme déductibles.

Avant le vote, des réponses sont apportées aux questions des membres présents.

→ Où se trouve mentionnée la secrétaire sur les comptes annuels ?

Le poste de secrétaire a été jusqu'à présent financé par Greenpeace et ne figure donc pas sur les comptes annuels de 2024.

→ Combien d'heures de bénévolat le comité a-t-il effectuées ?

Le comité directeur a effectué 1170 heures de travail bénévole. En plus, Muriel Klingler a effectué des heures de bénévolat pour l'association d'environ 20%.

[Le rapport de révision](#) est présenté par Pia Hollenstein. Elle confirme la bonne tenue des comptes et recommande à l'assemblée de prendre connaissance des comptes annuels et de donner décharge au comité directeur.

Tous les membres présents approuvent à l'unanimité le rapport annuel 2024 ainsi que le rapport de révision. Parmi les membres qui ont voté par correspondance, 9 se sont abstenus. Il n'y a pas de vote contre.

6. **La décharge du comité** est approuvée. Tous les membres présents approuvent à l'unanimité la décharge du comité directeur ainsi que le rapport de révision. Parmi les membres qui ont voté par correspondance, 6 s'abstiennent. Il n'y a pas de vote contre.
7. [Le budget 2025](#) est présenté aux personnes présentes pour information. Rita Schirmer explique que désormais, le poste à 20% pour le secrétariat ne sera plus financé par Greenpeace, mais par l'association elle-même. C'est pourquoi l'association reste tributaire de dons généreux.

8. Élections du comité

L'assemblée approuve l'élection du comité ainsi que d'Anne Mahrer et de Rosmarie Wydler-Wälti à la présidence in corpore. Stefanie Brander donne sa démission du comité directeur et est chaleureusement remerciée pour son grand engagement avec un bouquet de fleurs. Dominique Blazy et Muriel Klingler sont élues comme nouveaux membres au comité directeur.

Tous les membres présents approuvent la réélection des coprésidentes, Anne Mahrer et Rosmarie Wydler-Wälti, ainsi que celle de Rita Schirmer-Braun (caissière, Schaffhouse), Pia Hollenstein (St. Gall), Oda U. Müller-Ruff (Zurich), Jutta Steiner (Berne), Elisabeth Stern (Dürnten ZH) et Norma Bargetzi (Cassina d'Agno). Parmi les membres qui ont voté par correspondance, 7 se sont abstenus. Il n'y a pas de vote contre.

La nouvelle élection de Dominique Blazy est approuvée par l'assemblée. Parmi les membres présents, 3 s'abstiennent de voter. Parmi les membres qui ont voté par correspondance, 7 s'abstiennent. Il n'y a pas de vote contre.

La nouvelle élection de Muriel Klingler est approuvée par l'assemblée. Tous les membres présents approuvent l'élection à l'unanimité. Parmi les membres ayant voté par correspondance, 7 s'abstiennent. Il n'y a pas de vote contre.

9. **L'élection de la vérificatrice des comptes** Daniela Knöpfel est approuvée et son travail est remercié. Parmi les membres présents, 3 s'abstiennent de voter. Parmi les membres qui ont voté par correspondance, 6 s'abstiennent. Il n'y a pas de vote contre.

10. **Modification des statuts.** Le point de l'ordre du jour concernant la modification des statuts est supprimé, le quorum des $\frac{3}{4}$ n'ayant pas été atteint.

11. **Propositions des membres.** Aucune proposition n'a été soumise par les membres.

12. Varia

Rosmarie prend la parole pour mentionner trois productions artistiques sur les Aînées pour le climat

- [Le documentaire sur les Aînées pour le climat, Trop Chaud](#), du cinéaste Benjamin Weiss, qui sera diffusé à partir du 15 mai dans les cinémas municipaux et les salles communales.
- Le livre écrit en français par l'auteur et journaliste de La Liberté Sevan Pearson, intitulé « Le long combat des Aînées pour le climat », paraîtra à la date anniversaire du jugement, le 9 avril 2025, et sera disponible à la vente partout.
- Le manuscrit de la journaliste et auteure de Republik Brigitte Hürlimann, auquel ont également collaboré Cordelia Bähr et Elisabeth Stern, sera prochainement mis sous presse. Son titre est encore provisoire : « La protection du climat est un droit humain ».

En outre, Rosmarie invite tous les membres présents à l'anniversaire de l'arrêt de la CEDH, le 9 avril, pour une action festive sur la Place fédérale à Berne.

Georg recommande à nouveau le film « Trop Chaud », qui montre très clairement le cas des Aînées pour le climat, et attire l'attention sur le fait que tous les membres intéressés

peuvent montrer le film dans leur commune afin de contribuer à ce que le plus grand nombre possible de personnes soient inspirées par le cas des Aînées pour le climat.

→ Question de l'assemblée : En quelle langue est filmé « Trop Chaud » ? Le film est multilingue, avec des sous-titres en français, allemand et anglais.

Pour finir, Rita prend congé de Momo Suter, qui quitte le secrétariat fin mars, et lui remet un cadeau. (Remarque suite à une demande répétée : [marque de l'éponge du filet de pêche](#)).

Le tour de table est ouvert aux questions et aux votes. Quelques questions de clarification concernant les points de l'ordre du jour sont traitées.

En outre, le souhait a été exprimé de faire une apparition publique commune avec la jeunesse climatique et différentes idées ont été échangées sur les lieux de diffusion du film Trop Chaud.

En outre, le souhait d'une mise en réseau au sein de la Suisse romande a été exprimé. Les membres peuvent écrire à Anne Mahrer (anne.mahrer@bluewin.ch) et/ou Dominique Blazy (dominique.blazy@bluewin.ch) qui se chargeront de trouver une telle possibilité.

Oda U. Müller-Ruff, membre du comité, informe qu'il existe un projet de création d'un groupe régional à Zurich. La première réunion aura lieu le 9 mai, les membres intéressés peuvent s'annoncer directement auprès d'Oda (oda.1@sunrise.ch).

Rosmarie prend congé des personnes présentes, les remercie de leur participation et du soutien qu'elles ont apporté au comité et à l'association l'année dernière et clôt l'assemblée à 16h45.